



Budget Participatif Citoyen

« L'Occitanie ouverte sur le monde »

REGLEMENT

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour ambition d'être une région ouverte, innovante et connectée au monde. Elle déploie une stratégie européenne et internationale en faveur de la coopération, du rayonnement et de l'attractivité de son territoire tout en œuvrant pour un développement solidaire.

Dans le cadre de sa feuille de route « Attractivité – Relations Internationales », la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée a réaffirmé son engagement en faveur de la coopération au développement dans les pays du sud à travers le soutien de projets de solidarité internationale portés par les acteurs régionaux et le renforcement des relations institutionnelles avec ses partenaires étrangers dans une logique de co-développement durable.

Ainsi, **la sensibilisation, l'éducation et le soutien au développement d'une « citoyenneté mondiale »** est l'une des priorités de la feuille de route pour l'international approuvée par l'Assemblée Régionale en 2017.

La sensibilisation et l'éducation à la citoyenneté mondiale (SECM) ont pour objet de permettre à aux citoyens de tous âges les moyens d'assumer un rôle actif tant au niveau local que mondial dans la construction de sociétés plus pacifiques, tolérantes, inclusives et sûres.

Cette action s'inscrit dans la Cible 4.7 des Objectifs de développement durable (ODD 4 sur l'Éducation), qui appelle les pays à *« faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. »*

Dans cette logique, le Budget Participatif Citoyen « L'Occitanie ouverte sur le monde » a pour objectif de faire vivre et de relayer auprès d'un public le plus large possible en Occitanie les principes, les réflexions, les valeurs, et in fine la culture de la Citoyenneté Mondiale.

Le Budget Participatif « L'Occitanie ouverte sur le monde » repose sur un appel à projets concernant toutes formes de **créations, manifestations et initiatives inédites autour de ce thème ayant vocation à être diffusées auprès d'un public large sur le territoire d'Occitanie.** L'objectif est de mobiliser les initiatives citoyennes, dans toutes leurs formes, pour essaimer aux quatre vents les graines de la citoyenneté mondiale.

1. CANDIDATS ET BENEFICIAIRES DU BUDGET PARTICIPATIF « L'Occitanie ouverte sur le monde »

Ce budget participatif s'adresse aux citoyens d'Occitanie (individuellement ou regroupés en collectifs de citoyens).

Une attention particulière est portée aux projets du public jeune de moins de 30 ans.

La candidature peut être portée :

- par des personnes physiques, seules ou en groupe,
- par des collectifs dûment constitués (ex. : personnes morales de type association).

2. PROJETS ELIGIBLES

2.1 - Objet :

Il s'agit d'un appel à initiatives citoyennes construites pour des **projets nouveaux de créations, manifestations et autres initiatives** ayant vocation à être diffusées auprès du public large sur le territoire d'Occitanie.

2.1 –Critères d'éligibilité :

Le sujet : le projet doit traiter du thème suivant,

« En tant que citoyen d'Occitanie, exprimez votre vision de la citoyenneté mondiale ».

A titre indicatif, mais non exhaustif, cela pourra concerner, dans un regard ouvert sur le monde, les thématiques suivantes : développement et modes de vie durables, droits humains, valeurs citoyennes, égalité des chances, diversité culturelle, commerce équitable, insertion et intégration, égalité des sexes, lutte contre les discriminations...

La forme : l'opération est ouverte à toutes formes de projets inédits – créations, manifestations, initiatives - qui visent à promouvoir la Citoyenneté Mondiale.

Localisation : le projet est réalisé en Occitanie.

Calendrier : le projet est réalisé et mis en œuvre au cours de l'année 2020

Rayonnement et communication : le projet a vocation à être diffusé auprès d'un public suffisamment large, et permettre une réelle sensibilisation.

Pertinence et viabilité : le projet doit être viable techniquement, juridiquement et économiquement.

3. MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidatures sont déposées par les candidats en ligne*, sur le site participatif laregioncitoyenne.fr, grâce au formulaire mis à disposition, auquel peut être jointe toute pièce qui paraît utile au candidat.

Les candidatures peuvent être déposées du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019. Une seule proposition pourra être examinée par candidat.

Les candidatures déposées feront l'objet d'une sélection, pour une réponse aux porteurs et le lancement des projets lauréats au premier semestre de l'année 2020.

Des pièces complémentaires pourront être demandées par les services de la Région à toutes les étapes du déroulement du budget participatif.

* Possibilité le cas échéant d'envoi par courrier à l'adresse suivante :

Madame le Présidente
Région Occitanie
BPC Citoyenneté Mondiale - DREI
22 avenue de Maréchal Juin
31406 – Toulouse cedex 9

4. MODALITES DE SELECTION

4.1 - Recevabilité et éligibilité

La Région s'assure de l'éligibilité des candidatures en amont du vote citoyen.

Cette instruction vise le traitement des candidatures selon 2 cas de figure possibles :

- Le projet candidat répond aux critères du budget participatif et constitue un projet finalisé : il est soumis au vote citoyen.
- Le projet candidat n'est pas conforme aux critères du budget participatif: il n'est pas retenu par la Région à ce titre. Le cas échéant, il pourra être réorienté pour un examen dans le cadre d'autres dispositifs d'interventions régionales.

Plus généralement, la Région vérifiera que l'initiative n'est pas :

- contraire à la réglementation en vigueur,
- discriminatoire, ni diffamatoire, ni contraire à l'ordre public,
- contraire au principe de laïcité,
- génératrice de conflit d'intérêt,
- incompatible avec un projet ou un dispositif d'intervention voté par la Région, un marché public conclu ou un appel d'offres en cours.

A noter que la Région pourra, le cas échéant, mettre en contact plusieurs candidats ayant des projets similaires.

4.2 - Le vote citoyen

Les projets éligibles seront soumis au vote des citoyens par voie numérique sur laregioncitoyenne.fr pendant une période d'un mois environ.

Les citoyens votants sont les habitants d'Occitanie ou toute personne pouvant attester d'une attache au territoire de la région Occitanie, âgés de 15 ans et plus, ayant ouvert un compte citoyen sur le site participatif laregioncitoyenne.fr, attestant ainsi de leur engagement à respecter la Charte Régionale de Citoyenneté Active.

Chaque votant sera appelé à noter ses projets préférés (2 ou 3) en prenant en compte différents critères d'appréciation, par exemple :

- Qualité des propositions : qualité intrinsèque de la candidature,
- Ouverture sur le monde : les projets impliquant un partenaire étranger, mobilisant un « collectif »,
- L'innovation : dimension innovante du projet,
- Rayonnement : public visé et diffusion.

Les projets lauréats seront :

- les projets ayant réuni le plus grand nombre de votes dans chaque département de la région Occitanie,
- les autres projets, dans l'ordre décroissant du nombre de votes à l'échelle régionale, et dans la limite des crédits disponibles.

Les candidats seront invités à faire la promotion de leur projet durant la période de vote citoyen et dans le respect des autres candidatures. La Région mettra à leur disposition un kit de communication à cet effet.

Les projets lauréats, particulièrement les 3 premiers à l'échelle régionale, bénéficieront d'une visibilité dans les supports de communication de la Région.

5. REGLES DE FINANCEMENT

5.1 - Dépenses éligibles

Sont éligibles : les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Ne sont pas éligibles : les dépenses de personnel, y compris la rémunération des personnes impliquées dans l'opération.

Les dépenses sont éligibles à partir de la date de réception de la candidature par la Région (date de dépôt sur la plateforme).

5.2 - Montant de l'aide et modalités de calcul du financement régional

L'aide régionale est une subvention d'investissement ou de fonctionnement spécifique en fonction du projet.

L'aide de la Région est proportionnelle à la dépense éligible, dans la limite de la demande prévue par le plan de financement, de la réglementation nationale et/ou communautaire relative aux aides publiques.

Le taux d'intervention sera déterminé au cas par cas, à concurrence de 100 % des dépenses éligibles selon le type de porteur de projet, la nature des dépenses, et les autres aides éventuellement apportées.

L'aide régionale sera d'un montant minimum de 500 € et plafonnée à 3 000 €.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 60 000 €.

5.3 – Versement de l'aide

L'aide de la Région est versée en une seule fois au vu :

- de la délibération de la Commission Permanente rendant compte du vote citoyen et approuvant la liste des lauréats,
- d'une demande de paiement, attestant du démarrage des opérations,
- d'un relevé d'identité bancaire.

6. CALENDRIER PREVISIONNEL

Etapes du budget participatif	Dates	Qui ?
Dépôt des projets	Du 1 ^{er} Novembre au 31 Décembre 2019	Les porteurs de projet
Analyse de l'éligibilité des demandes	Janvier 2020	Les services de la Région
Publication de la liste des projets éligibles au budget participatif	Janvier / Février 2020	Les services de la Région
Campagne de promotion des candidatures	Février / Mars 2020	Les porteurs de projets
Vote citoyen	Février / Mars 2020	Les citoyens d'Occitanie
Attribution des aides au titre du budget participatif	Avril 2020	La commission permanente de la Région ou sa Présidente par délégation